



COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

SEANCE PLENIERE DU 16 MARS 2022

Membres électeurs : 52
Membres électeurs présents : 24
Pouvoirs : 12
Membres électeurs votants : 36
Vote : - Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2022/01

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU** les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2021-2139/SG/DCL du 25/10/2021 ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT les observations, faites en séance ;

Prend acte de la demande de modifications effectuée par M. le Directeur de l'Office de l'eau ;

et **Adopte sous réserve de la prise en compte de ces modifications à l'unanimité** le compte-rendu de la séance du 28 octobre 2021.

Saint-Denis, le

17 MARS 2022

Le président du

COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE,

GILLES HUBERT